

Le nouveau complexe de sports et de loisirs aux Grands Ponts en 9 questions

La création d'un tout nouveau complexe de sports et de loisirs dans le quartier des Grands Ponts amène naturellement de nombreuses questions. Pour répondre aux principales interrogations, voici les sujets les plus récurrents concernant un projet prévu pour 2026.

Pourquoi déplacer le stade actuel ?

- L'emplacement actuel est potentiellement le plus bel endroit de Bandol, mais n'est pas du tout valorisé comme il le devrait, avec un stade entouré de deux parkings et d'une cale de mise à l'eau. Ce déplacement permettra d'offrir à la place aux Bandolais et aux visiteurs un grand parc paysager en bord de mer, sur un site exceptionnel, orienté plein ouest pour admirer le soleil couchant,
- L'emplacement actuel n'est pas optimal car les joueurs et accompagnateurs génèrent du trafic tout le long du centre-ville. La gestion des flux de circulation reste également complexe au niveau de la corniche Bonaparte,
- Une réfection complète de la pelouse est nécessaire. Elle nécessiterait un lourd investissement (800 000€ HT),
- Le stade André Deferrari actuel est particulièrement exposé aux éléments naturels, notamment aux vents violents et aux largades, limitant ainsi son utilisation,
- Son déplacement permettra de désimperméabiliser près de 5 000 m² de surface en centre-ville, le stade et ses abords reposant sur un bitume imperméable,
- Des centaines d'arbres y seront plantés, contribuant à l'abaissement des températures.

Pourra-t-on pratiquer d'autres sports que le football sur le nouveau stade ?

Ce tout nouveau terrain de jeu en pelouse synthétique sera dédié à la pratique du football et du rugby. Il sera accessible aux associations sportives et aux écoles via notamment une desserte en bus.

Une salle polyvalente de 200m² pour qui et pour quoi faire ?

Depuis de nombreuses années, la Municipalité constate un manque important de locaux municipaux à destination des associations pour leurs activités et des particuliers pour organiser des réceptions. Ainsi, cette salle sera équipée d'un office pour traiteur et d'un système audiovisuel afin d'être proposée à la location pour des réceptions et sera utilisée par les associations pour organiser leurs assemblées générales ou leurs activités ne nécessitant pas un matériel volumineux.

Quel avenir pour les salles actuelles installées dans les locaux du stade André Deferrari ?

Les salles actuelles intégrées au stade Deferrari seront conservées et rénovées pour pérenniser les activités proposées par les associations locales comme l'OMCAL, Amigar, Zanshin karaté, Action Danse et Forme, UTL, Danse Passion et bien d'autres... Le déplacement permettra même d'avoir davantage de salles associatives, en réhabilitant les vestiaires et club house actuels qui ne seront plus utilisés.

Comment stationnera-t-on sur le site des Grands Ponts ?

L'offre de stationnement a été intégrée dès le départ dans l'implantation du projet. Ainsi, en respectant l'ensemble des contraintes du site, environ 80 places de stationnement seront matérialisées tout au long du cheminement, le long des bâtiments. Des stationnements professionnels (traiteurs, animations) seront prévus au niveau de la salle, ainsi que des emplacements pour les bus.



Quel est le coût de ce projet ?

Le montant global de la construction du complexe sportif et de la salle polyvalente (frais d'étude et de maîtrise d'œuvre + estimation des travaux) est de 5.4 M€ HT, soit 6.5 M€ TTC. Ce projet s'accompagne de la reprise complète de l'impasse du pont d'aran en sens unique depuis le rond-point de l'ancien chemin de Toulon vers le rond-point Alphonse Juin (reprise de la chaussée, stationnements, éclairage...).

Quel est son planning ?

Le permis de construire a été déposé et obtenu le 11 septembre 2024, avec l'avis favorable de l'ARS, des commissions de sécurité et d'accès-

sibilité, et de la CASSB. Le projet a également bénéficié d'une dispense d'étude d'impact via la procédure «cas par cas». Le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a été déposé. Le choix des entreprises a eu lieu dans le courant du mois de février, pour un démarrage de chantier en avril 2025 et une réception 12 mois plus tard (le terrain de football devant être livré fin janvier 2026).

Quel impact sur le puits de Bourgarel ?

En concertation avec les services de l'ARS, toutes les dispositions nécessaires ont été mises en place pour garantir que le projet d'aménagement et de construction de ces

équipements publics n'affecte pas le puits de Bourgarel, aussi bien durant la phase de chantier (avec des fondations peu profondes par exemple) que pendant la phase d'exploitation (grâce à la sanctuarisation et à la protection de la zone sud du site, la plus proche du puits de captage).

Quel est le risque inondation lié à cette implantation ?

Le site ne peut réglementairement accueillir que des zones sportives et/ou de loisirs. Le projet a été conçu en collaboration avec les services de l'État (pôle risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et Agence Régionale de Santé) et la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume. Cela a permis de définir plusieurs zones spécifiques sur le site :

- Des espaces naturels préservés et clôturés,
- Des zones d'aménagement sportif immergeables, capables de supporter d'éventuelles inondations sans compromettre la sécurité ni l'usage du site,
- Des zones de construction : les bâtiments, tels que les vestiaires et la salle polyvalente sont situés hors zone de crue et seront surélevés de 40 cm.

